

bienfaisance et de charité. Simples laïques, appartenant aux classes les plus fortunées de la société \*, ils se réunissaient dans leur chapelle pour vaquer à des pratiques religieuses et accomplir les différentes œuvres que nous venons d'énumérer. Leur nombre étonnera bien plus encore lorsqu'on saura combien étaient médiocres les revenus de la Compagnie. Les rentes dont elle jouissait n'alliaient pas au-delà de 2,400 livres par année. Toutes ses ressources, elle les puisait dans la somme annuelle de 130 livres que payaient les Pénitents, dans les amendes auxquelles ils se soumettaient à chaque infraction du règlement, dans les quêtes faites à toutes les assemblées, et dans les aumônes des citoyens. La nation Suisse, la nation Allemande et les Génevois favorisaient de leurs offrandes cette pieuse institution.

Les recteurs de l'Hôpital, de la Charité et Aumône générale de Lyon \*\*, seuls alors autorisés à placer des troncs dans les

\* Voici ce que nous lisons dans les règlements : Ne pourra être reçue aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, appartenant déjà à quelqu'autre confrérie voilée ; ne pourront être reçus non plus les artisans et gens travaillant de leurs mains.

\*\* L'Aumône générale a été primitivement établie dans la maison occupée aujourd'hui par l'hôtel du Parc. En dépit de sa destination actuelle et des divers changements qu'on y a opérés, cette demeure conserve encore dans son architecture quelque chose du caractère religieux qu'elle avait autrefois. La façade intérieure présente, au-dessus d'une niche vide, l'inscription suivante, gravée sur une table de pierre :

BVREAV

DE L'AUMOSNE GÉNÉRALE

1673.